

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE DELLYS
COMMUNE D'AFIR
NIF : 098435045071128

Avis de consultation ouvert avec exigence
de capacités minimales N° 17/2026

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Alfir, wilaya de Boumerdes, relance la consultation N° 10/2026 pour la réalisation de l'opération suivante: **Rénovation et extension réseau de distribution d'eau potable au village ABADA, Commune d'Alfir**

Pour la réalisation des travaux sus mentionnés, seules les entreprises ayant certificat de qualification et classification, catégorie deux (II) et plus activité principale **travaux hydrauliques** en cours de validité ayant réalisé au moins Un (01) projet similaire (justifié par une attestation de bonne exécution valorisée délivré par le maître de l'ouvrage), peuvent soumissionner.

Les entreprises spécialisées et intéressées par le présent avis sont invitées de se rapprocher du bureau des marchés de la Commune d'Alfir pour retirer le cahier des charges contre paiement d'une somme de **1 500,00 DA** auprès du trésorier Intercommunal de Dellys.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence de l'avis de consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », et « offre financière », ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme doivent être déposées au niveau du siège APC portant la mention (avis de consultation ouvert avec exigence de capacités minimales N° 17/2026) à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres), en indiquant l'intitulé de l'opération, adressée à Monsieur le président de l'assemblée populaire communal d'Alfir.

1- Le dossier de candidature contient:

1- Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature jointe en annexe remplie, signée, datée et cachetée.
- Une déclaration de probité jointe en annexe remplie, signée, datée et cachetée.
- Les statuts pour les sociétés
- Registre de commerce électronique.
- Numéro d'identification fiscale (NIF).
- Les mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATPH en cours de validité.
- récépissé de dépôt des comptes sociaux.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants à savoir : A/Capacités professionnelles certificat de qualification et de classification dans le domaine des travaux hydraulique activité principale (catégorie 02 et plus) en cours de validité.

B/Capacités financières :

Moyens financiers justifiés par les bilans financiers visés par les services des impôts et leurs annexes indiquant les différents Chiffres d'affaires des trois dernières années ou attestation des chiffres d'affaire.

C/Capacités techniques :

Moyens matériels et humains propres de l'entreprise à mettre dans le cadre du présent projet accompagné des pièces justificatives :

- Matériels roulants justifiés par les cartes grises, police d'assurance en cours de validité.
- Matériels non roulants justifiés par le procès-verbal d'huissier de justice daté ou moine de 02 année.

La justification du personnel se fait par des attestations d'affiliation auprès de la CNAS datées de moins de 03 mois à la date d'ouverture des plis + copies des diplômes pour l'encadrement.

2- L'offre technique contient :

- Une déclaration à souscrire (selon le modèle ci-joint) renseignée, datée et signée par le soumissionnaire.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé.
- Planning d'exécution des travaux.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

3- L'offre financier contient :

- la lettre de soumission (selon le modèle ci-joint) renseignée, datée et signée par le soumissionnaire.
- le Bordereau des prix unitaire (BPU) dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire.
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire.

La durée de préparation des offres est fixée à 07 Jours à compter de la date de signature de présent Avis de consultation.

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour correspondant à la durée de préparation des offres à 10h15mn.

L'ouverture en séance publique des dossiers de candidature, des offres (technique et financières) aura lieu le même jour correspondant à la date limite de dépôt des offres en présence des soumissionnaires ou leur représentants à 10h30mn au niveau du siège de la commune.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date de dépôt des offres.

Remarque :

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'attributaire du contrat doit fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine les pièces suivantes :

- Le casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois portant la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
- L'extrait d e rôle datant de moins de trois (3) mois.
- Récepissé de dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morales
- Le numéro d'identification fiscale
- Le numéro d'identification statistique
- mise à jours CASNOS + CACOBATPH

En tout état de cause, ces documents doivent être remis avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du contrat.

Si après signature du contrat, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du contrat sont erronées, il prononce la résiliation du contrat aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.

NB : L'entreprise titulaire de deux (02) projets dans le cadre des budgets ADSEC /CSGCL /BW au niveau de la wilaya de Boumerdes non réceptionnés ou en phase d'attribution provisoire est exclue de la participation conformément à l'instruction N°53 /C.W /2026 du 22/01/2026 du wali de la Wilaya de Boumerdes .

Affr le 26 FEB 2026
Le Président de l'Assemblée
Populaire communale
رئيس المجلس الشعبي البلدي
محمد البقيد